

# Règlement et informations

Article 1 : La réglementation sportive appliquée est celle de la Fédération Française de Triathlon, consultable sur : <http://www.fftri.com>

Article 2 : Le 4e Bike & Run des Coteaux Sézannais est ouvert aux athlètes licenciés ou non à partir de la catégorie Poussins.

Les non licenciés devront fournir un certificat médical de moins de 6 mois (non contre-indication de la pratique du Run & Bike **en compétition**).

Départ	Catégories	Distances	Boucles
13 h 15	Poussins 2005/2006 — Pupilles 2003/2004	2,5 km	2
13 h 40	Benjamins 2001/2002 — Minimes 1999/2000	5 km	4
14 h 30	Cadets, Juniors, Seniors & Vétérans 1998 et avant	12,5 km	5

Article 3 : Cette épreuve très conviviale et accessible à tous, se déroule par équipe de 2 avec un seul VTT (l'un pédale pendant que l'autre court) dans **un cadre naturel privilégié des vignes de Champagne**.

Article 4 : L'épreuve se déroule Dimanche 17 novembre 2013 à Sézanne (51).

Retrait des dossards à partir de 12h00, au stade de la Fontaine du Vé (en face de la Cité scolaire).

Remise des prix : 16h.

Article 5 : Départ

L'un des 2 coéquipiers devra **courir seul** une première partie du parcours et **recupérer son équipier avec le VTT**, pour démarrer ensemble.

Article 6 : Règles de course.

Une équipe est constituée de deux coureurs, avec un VTT. **Le VTT se transmet de la main à la main**. Il est interdit au vététiste de poser son vélo et de le laisser en attente sur le bord du chemin pour son coéquipier se trouvant à l'arrière.

Le port du casque à coque rigide, jugulaire fermée, est obligatoire pour les 2 équipiers durant toute l'épreuve.

Les concurrents porteront chacun un dossard fourni par l'organisation fixé par 3 points, visible sur le devant.

Il est interdit aux 2 équipiers de monter ensemble sur le vélo.

Les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble, le temps de course étant pris au passage du 2<sup>e</sup> équipier sur la ligne.

Dans un souci de respect de l'environnement, il est strictement interdit de jeter des débris sur le parcours sous peine de disqualification immédiate.

Article 7 : Récompenses.

Lot souvenir à tous les participants. Trophée et lot aux premiers de chaque catégorie H & F. Récompenses aux 3 premières équipes classées au scratch pour **l'épreuve S**. Les récompenses ne sont pas cumulables.

Article 8 : Responsabilité

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts pour les risques en responsabilité civile auprès de l'assurance de la FFTRI.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les non-licenciés bénéficient des garanties accordées par la carte journée.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, de défaillance provoquée par un mauvais état de santé, de perte ou de vol de matériel. En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit. L'émargement lors de l'inscription vaut acceptation du règlement.